Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220331-DEL182022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 31 mars 2022

N° 18/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 31 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme PAILLARD Elodie donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. KOUAOVI Eric
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à Mme DETOURBET Marie Charlotte
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

OBJET

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il revient à la commune de fixer chaque année les taux pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Pour rappel, les taux votés en 2021 étaient :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.15 %

M. le Maire et la commission de finance proposent de ne pas augmenter les taux des taxes TFPB et TFPNB et de reconduire pour 2022 les taux votés en 2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 15)

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :
 Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.53 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.15 %

Ainsi fait et délibéré le 31/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)

Hubert BRIATTE